

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 08  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07

**SEANCE du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
27/03/2024

**Etaient présents :**

LEVRIER Patrick Adjoint  
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
27/03/2024

**Excusée :** GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER  
**Absent :** PERONNET Gilles

**Elue secrétaire de séance :** GABRIEL-ROBEZ Delphine

**Objet : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour une étude de repositionnement et faisabilité du Village Vacances de Lélex.**

Le Maire rappelle la réunion tenue avec la Région AURA, le Département, la CAPG, le VVF et la commune concernant la restructuration du VVF.

Il est nécessaire que la commune de Lélex, propriétaire du Village Vacances

Monts-Jura à Lélex, soit accompagnée dans cette stratégie de repositionnement du Village Vacances et la rénovation qui en découle.

Pour ce faire, le commune a demandé à VVF ingénierie une proposition commerciale.

Celle-ci s'élève à **16 900 € HT**.

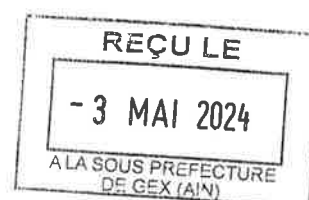
Cette dépense est éligible au titre du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire)

**Le conseil ouï l'exposé du maire**

**Après en avoir délibéré par 07 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION**

**ADOPTE** la proposition commerciale de VVF ingénierie pour un montant de 16 900 € HT

**ADOPTE** le plan de financement ci-dessous



DEPENSES		RECETTES		
<i>Détail des postes</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Financements</i>	<i>Montant HT</i>	<i>en %</i>
VVF INGENIERIE	16 900 €	<b>FNADT</b>	6 796 €	40
		Fonds propres commune	10 194 €	60
<b>TOTAL</b>	<b>16 990 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 990 €</b>	<b>100</b>

**SOLLICITE** une subvention de **6 796 €** au titre du FNADT soit 40 % du montant HT du projet.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

